

CONTRAT DE VENTE CONTRIBUTEUR

La SAS PRDML Reflet du Monde - Banque Video Aerienne s'engage à rémunérer

La société :

Domicilié à :

Numéro SIRET/SIREN :

et déclarée à la DGAC sous le ED N°

60% du montant hors taxe des ventes issues de ses vidéos mise en ligne.

La Banque Video Aerienne ne vend une vidéo, mais une licence pour un seul montage, dans un seul projet. Le propriétaire de la vidéo en reste l'auteur.

La commission des ventes sera reversée par virements chaque fin de mois. (RIB à joindre)

La société s'engage à :

- Être propriétaire des vidéos
- Respecter la réglementation en vigueur dans le pays ou a été réalisée la vidéo
- Respecter les droits à l'images
- Respecter les conditions techniques demandées (Voir Guide de préparation de vidéos)

Date et Signature :

Protocole d'accord V2.0 du 23 avril 2019